

Carrefour de Barantan



Il y a un an, une réunion d'échanges avait été organisée avec les habitants du hameau afin de présenter différents projets d'aménagement, notamment concernant le carrefour d'entrée. Les nombreux habitants présents avaient pu exprimer leurs observations et propositions.

À la suite de ces échanges et des études menées, un sondage a été réalisé en novembre 2025 auprès de tous les riverains sur les deux solutions envisagées. Sur les 45 réponses recueillies, 58 % se sont prononcés en faveur de la neutralisation de la voie montante et de la mise à deux voies de l'actuelle voie descendante.

Cette solution a donc été retenue et les travaux correspondants seront réalisés avant la fin de l'année.

Travaux d'exploitation forestière aux Charmes

Au cours du mois de juillet, la coopérative forestière C.F.B.L., en accord avec la municipalité, réalisera des travaux d'élargissement du chemin rural situé à proximité du village des Charmes. Ces aménagements permettront l'exploitation de parcelles de résineux arrivées à maturité et devenues moins adaptées aux évolutions climatiques actuelles.

Durant les opérations, des mesures spécifiques seront mises en œuvre afin de préserver les cours d'eau et les milieux naturels environnants. Un important travail préparatoire a été mené par la C.F.B.L. en collaboration avec la mairie et le service Eau et Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Une seconde phase de travaux interviendra à l'automne avec le reboisement des parcelles exploitées. Les essences retenues seront sélectionnées à partir d'une étude de sol afin de favoriser une meilleure adaptation aux conditions climatiques futures.

La municipalité rappelle que, pour des raisons de sécurité, l'accès au chantier sera strictement interdit au public pendant toute la durée des travaux.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie ou Romain Lo-Sardo (C.F.B.L.) au 06 70 51 55 22 ou par courriel à l'adresse suivante : romain.lo-sardo@cfbl.fr.

Avant vos travaux, renseignez-vous !

Avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété (ravalement de façade, abri de jardin, pose d'une fenêtre de toit, clôture, goudronnage d'une entrée, extension, etc...), pensez à vérifier les démarches administratives nécessaires.

Selon la nature du projet, une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire peut être exigé. La création ou la modification d'une clôture peut également nécessiter une demande d'alignement.

Nous rappelons que l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire communal doit être conforme aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Afin d'éviter toute difficulté, n'hésitez pas à contacter la mairie avant le démarrage de votre projet. Les services municipaux pourront vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

Démarches et Autorisations pour Vos Travaux
Guide des Obligations Administratives au titre du code de l'urbanisme

- Terrasse non couverte de plain-pied sans surélévation, quelle que soit la surface X** soumise à l'avis de l'ABF* DP
- Terrasse surélevée en extension en zone U d'un PLU** «40m² DP / «40m² DP / «40m² PC
- Aménagement de combles** si pas de surélévation X
Pose Velux DP
Pour info : Ce type de projet n'entraîne pas la création de surface de plancher
- Extension, vérandas... en zone U d'un PLU** sous condition du seuil respectant le visa d'un architecte «40m² DP / «40m² PC
- Toit, tuiles** Remplacement à l'identique X soumis à l'avis de l'ABF* DP
Modification de la toiture (aspect, couleurs) DP
- Panneaux photovoltaïques en toiture** installation DP
- Climatiseur ou Pao en façade** installation soumise au DP certains PLU ou le règlement
- Carport ou garage en extension de habitation en zone U d'un PLU** O à «40m² DP / «40m² PC
- Clôture** si délimitation DP
Si soumise à l'avis de l'ABF* DP sinon X
- Piscine enterrée ou hors-sol** «40m² X
soit si soumise à l'avis de l'ABF* DP
20m² à 300m² non couverte DP
avec couverture de $-1m80$ de haut DP
avec couverture de >math>+1m80</math> de haut PC
- Placette** (ITE, ravalement, bardage) Ravalement : si délibération municipale DP
si soumise à l'avis de l'ABF* DP, sinon X
Toute autre modification de façade (ITE, bardage) DP
- Fenêtres, portes-fenêtres, volets, garde-corps** Création ou remplacement DP
- Serre** «40m² X
soit secteur ABF* DP
«40m² DP
>20m² PC
- Pierres, Arbres** si soumis à l'avis de l'ABF* DP pour les travaux sur les arbres identifiés au PLU DP
- Construction neuve indépendante (cabane, pool house, abri de jardin, appentis, garage)** «40m² X
de 5m² à 20m² DP
>20m² PC

AUCUNE FORMALITÉ (hors MH et SRD) respect du PLU malgré tout

DÉCLARATION PRÉALABLE DP

PERMIS DE CONSTRUIRE PC

* Architecte des Bâtiments de France (ABF)

Un îlot numérique disponible en mairie

Afin de lutter contre la fracture numérique qui touche encore de nombreux usagers, notamment les personnes âgées, un îlot numérique en libre-service sera prochainement installé à la mairie.

Fruit d'un partenariat entre la commune et La Poste, cet espace viendra compléter les services de l'agence postale communale.

Il sera composé d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un scanner, permettant aux usagers d'effectuer certaines démarches administratives en ligne : ANTS, CAF, Ameli, impôts, création de comptes, impression de justificatifs, suivi de services en ligne, etc...

Cet équipement a pour objectif de faciliter l'accès aux services publics et d'accompagner les usagers dans leurs démarches numériques. Ce projet bénéficie d'un financement du CDPPT (Contrat De Présence Postale Triennal).



Prévention des risques liés au retrait-gonflement des argiles

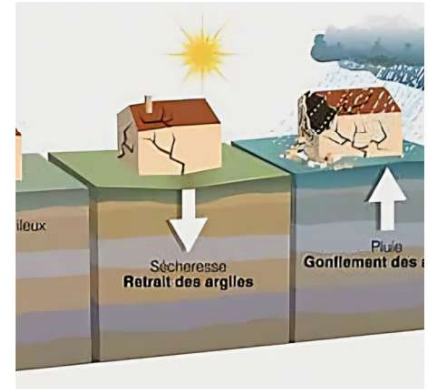
Le département de l'Allier fait partie des territoires pilotes retenus par l'État pour expérimenter un dispositif de prévention des dommages liés au retrait-gonflement des argiles (RGA), phénomène accentué par les épisodes de sécheresse.

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires de maisons individuelles et permet de financer un diagnostic préalable (pris en charge entre 70 % et 90 % selon les revenus), puis des travaux de prévention (entre 50 % et 80 %, dans la limite de 14 000 €).

Sont concernés les logements situés en zone exposée, occupés en résidence principale, assurés, ne dépassant pas trois niveaux et avec des fissures inférieures à 5 mm.

Les habitants peuvent vérifier leur éligibilité sur : <https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr>
Un accompagnement est assuré localement par SOLIHA Allier : 06 18 11 57 87 – rga.allier@solihha.fr

La municipalité rappelle qu'elle avait demandé la reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse, demande qui n'a pas été retenue par l'État.



Nuisances sonores : rappel des horaires



Avec l'arrivée des beaux jours, nombreux sont les habitants qui profitent de la période estivale pour réaliser des travaux de bricolage, entretenir leur jardin ou effectuer divers aménagements extérieurs.

Afin de préserver la tranquillité de chacun et de favoriser le bon voisinage, l'utilisation d'appareils bruyants (tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses, perceuses, marteaux-piqueurs, etc...) est réglementée par arrêté préfectoral n°884/91.

Les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles de générer des nuisances sonores sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

Jours ouvrables :
de 8 h 30 à 12 h 00
de 14 h 30 à 19 h 30

Samedi :
de 9 h 00 à 12 h 00
de 15 h 00 à 19 h 00

Dimanche et jours fériés :
de 10 h 00 à 12 h 00
uniquement

En dehors de ces créneaux, toute activité bruyante est interdite.

La municipalité remercie chacun pour son civisme et son respect de ces règles, qui contribuent à maintenir une bonne qualité de vie et des relations de voisinage harmonieuses au sein de notre commune.

Chasse - périodes et sécurité des usagers

La chasse ouvrira sur notre commune le **20 septembre 2026**. En dehors des battues encadrées par la préfecture, elle est autorisée les samedis, dimanches et jours fériés.

En raison de leur prolifération, la chasse au sanglier sera autorisée dès le 15 juillet 2026.

Durant ces périodes, promeneurs, randonneurs et usagers des chemins sont invités à faire preuve de vigilance en milieu naturel, à rester sur les sentiers balisés et à signaler leur présence. Les animaux de compagnie doivent également être tenus en laisse.

Le port d'un vêtement visible (type gilet fluorescent ou élément réfléchissant) est vivement recommandé lors des sorties en période de chasse.

La municipalité appelle à la prudence et au respect mutuel entre tous les usagers de la nature.



Aide aux personnes vulnérables

Dans le cadre de la prévention des risques exceptionnels (**notamment en période de canicule**, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles), les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables.

Pour ce faire, le CCAS du Vernet tient un registre des personnes dites vulnérables :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, seules et isolées, résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages légaux accordés aux personnes reconnues handicapées ou d'une pension d'invalidité.

L'inscription est volontaire, gratuite et confidentielle.

Les membres de la famille, voisins, amis ou toute personne ayant connaissance d'une situation d'isolement peuvent également signaler une personne susceptible de bénéficier de ce dispositif, sous réserve de l'accord de celle-ci.

Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre. Il suffit de vous rendre en mairie ou de téléphoner au 04 70 98 51 00.



Service social



En cas de besoin, vous pouvez contacter Mme CREFF ainsi que Mme BLETTERIE-BONVIN, assistantes sociales du Conseil Départemental, du lundi au vendredi, au 04 70 34 15 72.

Maison des Solidarités départementales
14, rue du Président Wilson à Cusset.

Un bus au Vernet

Depuis plusieurs années, de nombreux habitants expriment le souhait de disposer d'une ligne de bus régulière reliant Vichy au Vernet.

Jusqu'à présent, ce projet n'avait pas pu aboutir. Toutefois, Vichy Communauté nous informe qu'une telle desserte pourrait être mise en place à condition qu'un **minimum de 90 personnes** s'engagent à souscrire un abonnement.

Si vous êtes intéressé par ce service, nous vous invitons à vous inscrire auprès du secrétariat de mairie au 04 70 98 51 00.

Cette démarche ne constitue pas un engagement définitif mais permettra d'évaluer précisément les besoins et la faisabilité du projet.

Dans l'attente, le service de transport à la demande MOBIVAL reste disponible pour vos déplacements. Il permet de rejoindre les principales communes du territoire sur réservation préalable.

Pour réserver un trajet, il suffit de contacter la centrale de réservation au 04 15 98 20 80.

Ce dispositif constitue une solution souple et adaptée aux besoins de mobilité du quotidien.



mobival
Le transport à la demande
de Vichy Communauté



Conseil Municipal des Enfants



Ne jetez plus vos **stylos usagés** et **tubes de colle vides** !

Déposez-les dans la boîte de collecte mise à votre disposition à la mairie du Vernet.

Par ce geste simple et écologique, vous soutenez l'action du **Conseil Municipal des Enfants**, qui participe au financement des projets de l'association **Au Keur de Sam**, en faveur de l'école de Sam Ngué Yéné au Sénégal.

Nous vous rappelons qu'une boîte de collecte est également disponible à l'école depuis de nombreuses années, permettant déjà aux élèves et à leurs familles de participer à cette démarche solidaire et écoresponsable.

Merci pour votre participation et votre solidarité ! 🖍️🌍📖

Rentrée scolaire 2026

La cloche sonnera la rentrée des classes le **mardi 1^{er} septembre à 8 h 30** dans la cour de l'école Marcel Guillaumin, où de nombreux jeunes Vernois retrouveront le chemin de l'école.

Les élèves seront accueillis par la directrice, Mme Stéphanie GENESTE-HERVIER, son équipe enseignante ainsi que le personnel communal mobilisé pour les accompagner tout au long de l'année scolaire.

Nous souhaitons à tous les enfants, aux enseignants et aux familles une excellente rentrée placée sous le signe de la réussite et de l'épanouissement.



Actualités A.P.E.

L'Association des Parents d'Élèves vous donne rendez-vous le **vendredi 3 juillet en fin d'après-midi** sur l'ancien stade du Vernet pour partager un moment convivial à l'occasion de son pique-nique de fin d'année.

L'APE recrute ! Pas besoin de super-pouvoirs, juste de parents motivés ! On compte sur vous !
Assemblée Générale : le 6 octobre 2026 à 19 h à la salle Robert Devaux.



Les paniers des Jardins de Cocagne

« Vous avez besoin de légumes, ils ont besoin de vous : ensemble, cultivons la solidarité. »

Créée en 2011, l'association des Jardins de Cocagne a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes accompagnés par la Mission Locale, personnes en situation de précarité...). Encadrés par des professionnels, les salariés bénéficient d'un accompagnement leur permettant de construire un projet d'avenir durable.

Installée à Arronnes pour l'activité maraîchère et au Vernet pour la production fruitière, l'association cultive des produits biologiques distribués sous forme de paniers à ses adhérents. Elle défend une agriculture respectueuse de l'environnement et les circuits courts.

Depuis le 18 juin, les habitants peuvent retrouver les Jardins de Cocagne place Marcel Guillaumin, chaque jeudi de 16 h à 19 h, pour retirer leur panier et échanger avec les jardiniers présents.

Il suffit de vous abonner au 04 70 41 88 12 ou contact.cocagne.pva@gmail.com.

Portrait de Laurent UNY, repreneur de l'Académie



Nous vous proposons de faire connaissance avec Laurent UNY, repreneur du bar-restaurant L'Académie, situé 1 place Marcel Guillaumin, au cœur du bourg du Vernet. Ce commerce emblématique, tenu pendant plusieurs décennies par la famille Bieret, était en vente depuis de nombreux mois lorsque Laurent UNY en a fait l'acquisition en octobre dernier, à la fois pour les murs et le fonds de commerce.

Âgé de 43 ans, peintre et carreleur de formation, il a travaillé de nombreuses années dans le bâtiment avant d'occuper un poste d'agent de maintenance au collège du Mayet-de-Montagne pendant 15 ans. C'est au contact du public qu'il développe son goût pour la relation humaine, qui l'amène à se reconverter.

Originaire de Saint-Yorre, il choisit de s'installer au Vernet, séduit par l'attractivité du village et l'accueil reçu. Il y exploite aujourd'hui un bar-tabac-pressé, ouvert tous les jours sauf le samedi et le dimanche matin.

S'il n'a pas repris l'activité de restauration, il propose ponctuellement des planches apéritives et souhaite développer des animations dans l'ancienne salle de restaurant (concerts, soirées à thème, événements sportifs).

Laurent peut compter sur le soutien de son fils Brian et s'investit pleinement dans la vie locale, comme lors de la fête patronale ou du Printemps des Artistes.

Des projets de rénovation et de location de logements sont également en cours. **N'hésitez pas à pousser la porte de l'Académie !**

Marché des Saveurs

Le samedi 4 juillet à partir de 17 h, le site des Hurlevents accueillera le traditionnel Marché des Saveurs.

Producteurs et artisans locaux seront présents pour faire découvrir leurs spécialités, créations artisanales et produits du terroir.

Tout au long de la soirée, une ambiance musicale festive accompagnera les visiteurs.

Les enfants pourront profiter de balades à poney et d'un jeu gonflable, tandis que les gourmands pourront déguster un délicieux jambon à la broche.

Venez partager un moment convivial en famille ou entre amis et rencontrer les acteurs de notre territoire. Entrée gratuite

Printemps des Artistes Vernétois : une édition riche en émotions

Un véritable souffle artistique a animé la salle Robert Devaux à l'occasion du vernissage du 10^{ème} Printemps des artistes vernétois.

De nombreux visiteurs sont venus découvrir les œuvres des artistes locaux, réunies dans une exposition offrant un parcours riche et varié. Le vernissage s'est déroulé dans une ambiance conviviale, portée par la violoniste Olesya Sirenko et les percussions de Vito.

Tout au long du week-end, expositions, démonstrations et ateliers ont permis aux petits comme aux grands de s'initier à différentes pratiques artistiques sur la place Marcel Guillaumin.

Les festivités se sont poursuivies le mercredi avec le concert de Grain d'Phonie, dirigé par Florent, puis un spectacle de jonglage de feu proposé par Khalid, accompagné par Vito au djembé.

Enfin, deux classes de l'école Marcel Guillaumin ont visité l'exposition et échangé avec plusieurs artistes autour de leur passion commune.



5ème édition de la Nuit Musicale sous les Étoiles

L'association A.V.E.C. organisera la 5ème édition de la Nuit Musicale sous les Étoiles, sur le site des Hurlevents, le **samedi 22 août de 19 h à 1 h du matin**.

Plusieurs clubs d'astronomie seront présents avec leurs lunettes et télescopes afin de faire découvrir au public les profondeurs du ciel.

Food-truck, buvette et animations rythmeront cette soirée estivale, propice à la détente en famille ou entre amis. L'ambiance musicale sera assurée par DJ Benoît tout au long de la soirée.

Les bénévoles souhaitant participer à l'organisation ou au déroulement de l'événement peuvent contacter le comité d'organisation au ☎ 06 80 14 36 61 ou ✉ assoc.avec03200@gmail.com
Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment convivial sous les étoiles !



Tonic Gym : Activités Physiques Adaptées

Le club de Gym du Vernet souhaite mettre en place un nouveau cours dédié aux Activités Physiques Adaptées (APA), le mardi matin de 9 h à 10 h. Ce cours s'adresse aux personnes de plus de 65 ans souhaitant reprendre, ou débuter, une activité physique en douceur, dans un cadre sécurisé et encadré.

Ce programme peut bénéficier d'une prise en charge par l'ARSEPT (CARSAT), sous réserve de réunir un minimum d'environ douze participants. Les personnes intéressées peuvent se renseigner ou s'inscrire auprès du club :

☎ 06 23 36 41 11 (Marie-Laure Chazelle) ou ✉ tonicgymduvernet@gmail.com

N'hésitez pas à rejoindre ce dispositif favorisant le bien-être, la mobilité et le maintien de l'autonomie au quotidien.

Les rendez-vous à ne pas manquer !

JUILLET

Vendredi 3 juillet

🍷 Pique-nique de fin d'année 🕒 en fin d'après-midi

📍 Ancien stade vers l'école - APE

Samedi 4 juillet

🛒 Marché des Saveurs

🕒 17 h 📍 Site Les Hurlevents

Mardi 14 juillet

🇫🇷 Commémoration Fête Nationale 🕒 11 h 30

AOÛT

Dimanche 2 août

🏞 Grands jeux de la Montagne Bourbonnaise

Comité des fêtes 📍 Ferrières sur Sichon

Samedi 22 août

🌌 Nuit Musicale sous les Étoiles - A.V.E.C.

🕒 à partir de 19 h 📍 Site Les Hurlevents

SEPTEMBRE

Mardi 1 septembre

☕ Café de rentrée - APE

🕒 8 h 15 📍 devant l'école

Samedi 5 septembre

🏠 Forum des associations

🕒 de 14 h à 18 h

📍 Complexe Gabriel Perronet

Lundi 7 septembre

☕ Café lecture 🕒 16 h 📍 Mairie 1^{er} étage



Expositions - Salle Robert Devaux

JUILLET

Du 4 au 12 juillet 2026

🌻 Olivier GASNIER

« La légende de la femme cathédrale »

🕒 15 h - 19 h - Entrée gratuite

🕒 Vernissage le 3 juillet à 19 h



Du 17 au 26 juillet 2026

🌻 Marie-Noëlle DESCLOUX

Exposition photographies « Colombia »

🕒 de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h : Week-end

🕒 de 14 h à 18 h : Semaine - Entrée gratuite

🕒 Vernissage le 17 juillet à 19 h



AOÛT

Du 22 au 30 août 2026

🌻 Nathalie LAFAYE

Exposition peintures

🕒 de 10 h à 19 h - Entrée gratuite

🕒 Vernissage le 21 août à 19 h



Naissances

Almedina AFONSO
Claudia SUCHET GOUCHINA
Neela CASTAGNET
Elio SENETAIRE NICAUD

État civil

Décès

Marie-Claude ROCHE, née LE GALL, 74 ans
Yvette HENRY, née HOLDERMANN, 93 ans
Danielle RENAUD, née SCHNEIDER, 100 ans
Françoise ALEXIDIS, née BOURACHOT, 85 ans
Robert DASSAUD, 79 ans